

La lettre des élus écologistes



septembre 2014

Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

Intervention liminaire d'Agnès Mollon (session du 11 juillet 2014)

Les Auvergnats contre la fusion

Le redécoupage territorial griffonné à la hâte sur un coin de table trop parisien ne correspond pas aux attentes des Auvergnats. L'enquête d'opinion menée auprès d'eux dans le cadre de l'actualisation du SRADDT l'atteste : **82% des Auvergnats considèrent, comme nous, que la coopération avec les régions limitrophes de l'Auvergne est LA priorité.** Ils sont même 91% à plaider pour une coopération renforcée avec les régions du Massif Central et 61% à estimer que la fusion n'est pas une priorité.

L'approche technocratique et brouillonne du gouvernement n'a pas séduit les citoyens, c'est le moins que l'on puisse dire. Le gouvernement, les parlementaires et les élus socialistes, du Conseil régional d'Auvergne notamment, ne peuvent pas rester autistes face à cela. **Vous n'avez pas le droit d'agir et de faire des déclarations, à commencer par le préambule de ce SRADDT, comme si tout était cousu de fil blanc, comme si la réforme était déjà entérinée !**

Au nom du groupe écologiste, je souhaiterais vous rappeler une chose : cette réforme n'est pas encore adoptée, elle est même loin d'être adoptée, alors **sachons tous ensemble raison-garder et ne pas mettre une fois de plus la charrue avant les boeufs. Sachons écouter nos concitoyens.**

Ceci étant dit, l'enquête d'opinion réalisée auprès des Auvergnats dans le cadre de l'actualisation du SRADDT est particulièrement intéressante, elle tord le cou à un certain nombre d'idées reçues et doit **amener les élus et les principaux décideurs d'Auvergne à repenser le développement de notre territoire.**

Les Auvergnats pour la transition écologique

Oui Monsieur le Président, vous aviez raison en 1999 de déclarer, lorsque vous étiez dans l'opposition à l'époque et qu'il s'agissait de débattre du SRADDT soumis par VGE, je vous cite « *Si nous voulons que nos territoires vivent, il faut aussi penser leur développement de façon radicalement différente de celle qui est à la base du modèle culturel dominant* ». **Les résultats de l'enquête d'opinion** corroborent vos propos, ils constituent une piqûre de rappel, et surtout, ils forment un **plaidoyer incontestable en faveur du développement durable sur notre territoire.**

98% des Auvergnats placent en effet l'environnement (la biodiversité, les ressources, les paysages...) comme le 1^{er} point fort de notre Région, suivi de la qualité et du cadre de vie. Ils

sont 85% et 79% à voir dans la protection de l'environnement et la transition énergétique des priorités pour l'avenir de l'Auvergne, devant le numérique et la recherche notamment. C'est important de l'avoir en tête.

La mobilité, les moyens de transport constituent également la 2^{ème} priorité pour 94% des Auvergnats, juste derrière l'emploi, juste devant l'économie régionale. Les Auvergnats, en particulier les jeunes qui se sont largement exprimés en ce sens, sont particulièrement mécontents des infrastructures et de l'offre de transport dans notre région. Ils attendent de nous, des élus du territoire, non pas que nous courbions l'échine et que nous donnions notre aval à la fermeture des lignes de chemins de fer, comme entre Clermont-Ferrand et Ussel il y a quelques jours, celles du Mont Dore ou de l'Aubrac peut-être demain, mais au contraire, ils attendent une mobilisation collective, une bataille politique générale pour le développement de l'offre de transport ferroviaire, les transports en commun en ville, le fret.

Le SRADDT sourd face à ces attentes

Les attentes des Auvergnats sont aussi les nôtres. La question est donc la suivante : le SRADDT actualisé répond-il à ces attentes ou se place-t-il au-dessus ?

En matière de transport, force est de constater que nous sommes malheureusement loin du compte, très loin du compte. Voilà pourquoi nous n'approuverons pas ce schéma aujourd'hui en nous abstenant. Si un vote par division avait été possible, nous aurions d'ailleurs voté contre la partie qui concerne les transports et pour les autres axes du SRADDT, malgré un certain nombre de réserves.

Rappelez-vous de vos déclarations Monsieur le Président en 1999 : « *la population attend autre chose que le catalogue bien connu des routes et autoroutes à réaliser. Quelle place à 15 ans voulons-nous donner au chemin de fer, tant dans les liaisons interrégionales qu'intrarégionales ? N'est-il pas temps d'en faire une priorité ?* ». Bien sûr que si ! Vous semblez avoir changé d'avis, pas nous !

L'orientation 4 sur les mobilités est négative, fataliste, mais comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on part du double postulat, complètement surréaliste, qu'en matière de TER « *il devient urgent d'intégrer la durabilité financière comme le critère prioritaire de sélection des investissements à venir* » et que sur

l'agglomération clermontoise le réseau de transport urbain « *est déjà bien développé* » ? Comment ne pas envisager dans le SRADDT un seul instant un changement d'orientation radical de l'Etat sur la politique des transports, sur son financement, son organisation ? Comment peut-on se mettre en colère et reprocher à RFF et à la SNCF d'appréhender la question des

Suite page suivante

Plan Auvergne Egalité Appel à projet

Dans le cadre du Plan Auvergne Egalité élaboré sous l'égide de Fatima Bezli, la Région Auvergne et l'Etat lancent un appel à projet commun.

L'appel à projet vise à soutenir un support de communication dont la vocation est de lutter contre les préjugés, les stéréotypes, les représentations, à diffuser une culture d'ouverture et à favoriser une meilleure compréhension du ressenti discriminatoire par l'expression de tous les publics sur leur vécu ou leur expérience.

Le support de communication est libre. Il doit permettre une exploitation aisée afin de faciliter une large diffusion auprès du grand public et des institutions.

Le Conseil régional d'Auvergne et l'Etat attribueront aux projets retenus une dotation financière.

Cette dotation (6000 € à répartir) est abondée par :

- Le Conseil régional
- La Direction régionale, jeunesse, sport et cohésion sociale de l'Auvergne (DRJSCS Auvergne),
- L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé),
- et la Direction Départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme.

Les dossiers sont à adresser **avant le 30 septembre 2014**, en 3 exemplaires à l'attention de Madame PESERY Khetidja DDCCS du Puy de Dôme, 60 avenue de l'Union Soviétique 63 058 Clermont-Ferrand Cedex 1

Contacts : Khetidja PESERY - 04 73 14 76 29 khetidja.pesery@puy-de-dome.gouv.fr Ou à Michel BANDON - 04 73 31 96 76 - m.bandon@cr-auvergne.fr

déplacements uniquement sous l'angle de la rentabilité, si la Région adopte au bout du compte le même discours ?

Avec une telle approche, complètement soumise et à côté de la plaque, c'est une croix qui est faite sur les territoires à faible densité de population. C'est aux oubliettes que l'enjeu primordial de l'aménagement juste et équilibré du territoire est passé. Et c'est enfin, malgré l'augmentation durable du prix de l'énergie, l'acceptation complète du diktat de la route, des compagnies aériennes low-cost et le développement sans complexe d'une fumisterie, celle des bus, que vous qualifiez de bus à haut niveau de service pour vous rassurer, et qui pourtant, de la façon dont c'est envisagé dans le SRADDT, viendront concurrencer nos lignes inter-régionales voire régionales et précipiter toujours plus la casse de notre réseau ferroviaire.

Le SRADDT 2009-2030 ne prévoit rien sur la politique tarifaire dans les transports en commun, rien ou presque sur le développement du réseau TER, y compris sur l'agglomération clermontoise où une offre de soirée est pourtant indispensable. Il prévoit en revanche la réalisation ou l'achèvement de nombreux aménagements routiers ou autoroutiers, il attend comme un enfant insouciant le père Noël et son joujou TGV à 14 milliards d'euros, il entend concentrer le fret en direction de Paris et de Lyon et prévoit de conforter et d'améliorer les dessertes aériennes, quitte à « réinterroger la pertinence des liaisons TER existantes ». **C'est aux antipodes de notre vision de l'Auvergne en 2030 ! A contre-courant des attentes des Auvergnats ! Et le meilleur moyen de dévitaliser certains territoires d'Auvergne.**

Nous jugeons ces orientations tout à fait irresponsables, anachroniques dans la mesure où elles viendront justifier des décisions, au plus haut sommet de l'Etat comme en Auvergne, qui impacteront pour 50 ans notre territoire et le mode de vie des Auvergnats. **Mes chers collègues, réveillez-vous, nous fonçons droit dans le mur.**

Heureusement, la majorité des autres

orientations contenues dans ce SRADDT sont plus positives. Les discours et les priorités semblent évoluer et c'est tant mieux.

Les richesses naturelles de notre territoire ne sont plus perçues comme des handicaps mais comme une « opportunité », « un facteur d'attractivité », un « atout pour se développer autrement ». « Le maintien, voire l'amélioration du cadre de vie est un impératif » selon le SRADDT, nous nous en réjouissons.

De même, **de l'eau a coulé sous les ponts et certaines vérités, ignorées hier, raillées par certains encore aujourd'hui, apparaissent clairement dans le SRADDT et seront inscrites dans le marbre.** Au Conseil régional, comme dans les autres collectivités d'Auvergne, chacun devra s'en souvenir et surtout s'en inspirer.

Oui, malgré plusieurs relents de discours métropolitain dans le SRADDT, il est bel et bien affirmé que « l'Auvergne dispose d'une organisation territoriale qui mixe et mélange l'urbain et le rural [...] et son défi sera de faire de cette diversité un atout pour les années futures, par la complémentarité et le travail en réseau ».

Oui, il faut faire le pari de la gouvernance en n'oubliant pas toutefois certains outils qui ont fait leurs preuves, comme les comités de ligne ou les conseils culturels du territoire.

Oui, en matière d'aide aux entreprises et de développement économique, il faut « basculer d'une logique de guichet et de subvention à une logique d'accompagnement stratégique opérationnel (ingénierie de projets, ingénierie financière, animation économique...) ». Dans ce cadre, les TPE et les PME d'Auvergne doivent être la priorité des priorités, ce qui n'apparaît pas suffisamment dans le SRADDT.

Oui, en 2030 « l'économie sociale et solidaire, ce modèle qui exclut la spéculation et la lucrativité, aura fortement progressé ».

Oui « la croissance du PIB ne saurait être la seule finalité ».

Oui, « Il faut promouvoir l'éco-innovation, l'éco-conception, l'éco-efficacité (facteur de performance industrielle et de compétitivité

économique des entreprises), la réparation, le réemploi, ... ».

Oui, l'Auvergne en 2030 aura su « développer les circuits courts », favoriser la diversification agricole et le développement de l'agriculture biologique comme s'y engage le SRADDT, qui oublie toutefois l'utilité d'accompagner le maintien de l'agriculture biologique.

Oui, en matière d'enseignement supérieur, « la présence d'une offre dans les agglomérations de la région doit être renforcée et consolidée ».

Oui l'offre scolaire sera proposée à l'échelle de chaque bassin et « dimensionnée par rapport aux besoins identifiés, aux nécessités d'aménagement et d'équilibre des territoires et à la démographie ». Pour que notre offre scolaire soit attractive, il faudra aussi répondre à la question du logement des étudiants, une offre quantitative qu'il ne convient pas de maintenir comme l'avance le SRADDT, mais plutôt d'augmenter.

Oui « le prix de l'énergie va augmenter de manière durable » et les travaux de rénovation thermique des bâtiments « doivent être beaucoup plus importants et surtout beaucoup plus efficaces ».

Oui, « les PNR sont une opportunité pour tirer vers le haut l'ensemble des territoires Auvergnats en matière de gestion et de valorisation des patrimoines ».

Permettez-moi de conclure mon propos en saluant le travail de concertation, la démarche participative qui a été mise en place et facilitée par la Région pour l'actualisation de ce SRADDT et qui a permis à des milliers de citoyens de s'exprimer, à de nombreux acteurs d'échanger sur le devenir de l'Auvergne, même si, comme vous le disiez en 1999 Monsieur le Président, nous pouvons malgré tout regretter que le SRADDT reste « l'affaire de spécialistes d'une part ou d'une élite de la population d'autre part » et que le document que nous avons aujourd'hui entre les mains reste « un peu trop imprégné de technocratie, parfois à l'excès ».

Echos de la session du 23 septembre 2014

Vœux présentés par notre Groupe

Aides à l'agriculture biologique : pour des financements FEADER ambitieux

Le gouvernement a présenté en 2012 un « Plan Ambition Bio 2017 » visant à la fois le doublement des surfaces cultivées en agriculture biologique et une forte augmentation de la consommation des produits biologiques.

Néanmoins, la filière agricole biologique constate qu'en l'état, la mise en œuvre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) à partir de 2015 ne permettra pas d'atteindre les objectifs du Plan Ambition Bio 2017. Elle pourrait même se traduire par une réduction des soutiens publics dont bénéficient les agriculteurs biologiques depuis 2007 au risque de provoquer la disparition d'exploitations biologiques existantes.

Dans de nombreuses Régions, dont l'Auvergne, il apparaît en effet que l'enveloppe budgétaire (dotation Etat et crédits FEADER maquettés par les Régions) dédiée à l'agriculture biologique dans le cadre du FEADER ne suffira pas à faire face aux besoins en matière d'aide à la conversion et d'aide au maintien (environ 175 millions d'euros supplémentaires seraient nécessaires selon la FNAB). Qui plus est, pour faire face aux enveloppes budgétaires globalement insuffisantes, et compte tenu de la priorité donnée par le gouvernement à la conversion, il est question dans une majorité de

Régions de supprimer l'aide au maintien ou d'en diminuer le volume par divers moyens (limitation du zonage, de la période de soutien au maintien à 5 ans, etc.).

Cette possibilité est d'ailleurs critiquée par la Commission Européenne qui certes « s'attend à ce que les PDR des régions françaises prévoient les crédits budgétaires nécessaires pour soutenir le passage à l'agriculture biologique » mais recommande également à l'Etat français et aux Régions dans les observations qu'elle a pu transmettre en août 2014 « de reconsidérer le principe de ciblage et de priorisation [des aides au maintien] afin de permettre un déploiement le plus important possible des méthodes de production biologique sans devoir exclure des exploitants, des secteurs ou des territoires. »

Ainsi, le Conseil régional d'Auvergne :

- **demande, en association avec les autres Régions, au Ministre de l'Agriculture, S. Le Foll, de prévoir sur la programmation FEADER 2015-2020 des mécanismes de soutien et une contribution budgétaire de l'Etat plus favorables à l'agriculture biologique**, permettant de répondre aux besoins de conversion et de maintien de l'agriculture biologique

Suite page suivante

- **s'engage de son côté à prévoir des crédits FEADER suffisants et à la hauteur des objectifs fixés par le Plan Ambition Bio 2017**, afin de préserver les surfaces existantes en agriculture biologique et parvenir à une augmentation des conversions, ce qui suppose notamment une aide au maintien sans restriction de durée à tous les paysans bio sur le territoire auvergnat.

Ce vœu n'a pas été adopté : vote contre du PS et de l'UPA, abstention du Front de Gauche

En résumé, et sans exagération malheureusement, René Souchon nous a dit que notre demande était « débile et irréaliste », parce que la demande de la FNAB était elle-même « débile et irréaliste », et enfin parce que la nouvelle directrice de la FNAB était une « intégriste de la bio »... D'ailleurs, d'après le Président, les régions sont toutes d'accord pour refuser des aides au maintien de l'agriculture bio au-delà de 5 ans. Devant un tel à-propos, nous lui avons donc exprimé en retour deux interrogations principales :

- les débilés, les irréalistes et les ayatollahs écolos ne sont pas à l'origine de la Loi le Foll. Comment peut-on leur reprocher de veiller au respect de cette loi ? Peut-être faudrait-il interpellier le ministre en lui disant que sa loi est « débile et irréaliste » ?
- Comment expliquer que certaines Régions, Pays de la Loire et Poitou-Charentes notamment, ont fait le choix de conserver une aide au maintien au-delà de 5 ans ?

Israël-Palestine : vœu en faveur d'un accord de paix juste et durable

Vœu présenté conjointement avec le Front de Gauche

Le 20 novembre 2002, [...], Manuel Valls déclarait à juste titre que « *Les Palestiniens vivent cette situation qui est révoltante avec, notamment, la destruction volontaire de l'autorité palestinienne, la répression terrible et son cortège de morts, l'occupation et la destruction des villes, des villages, des maisons, la poursuite de la colonisation qui viole le droit international et qui effectivement ne s'est jamais arrêtée, le chômage, la misère sociale et sanitaire que vivent les Palestiniens. On veut détruire les infrastructures, la mémoire, le futur de ce peuple. Cela est inacceptable et nécessite la mobilisation de toute la communauté internationale [...]. Alors oui, la cause de la Palestine est la cause du droit, de la justice, du droit des Palestiniens à disposer d'un Etat et à vivre en paix. Il faut qu'Israël respecte les résolutions. [...] Nous devons faire la démonstration de notre volonté inébranlable pour que le peuple palestinien, à travers notre mobilisation retrouve le chemin de l'histoire.* »

Près de 12 ans plus tard, la situation et les enjeux de la résolution du conflit israélo-palestinien dénoncés en 2002 par l'actuel Premier Ministre sont toujours d'actualité : la poursuite de la colonisation illégale d'Israël en Cisjordanie et l'asphyxie de la bande de Gaza entraînent, sans pour autant la justifier, l'usage de la force par le Hamas.

Ainsi, l'été 2014 a été marqué par 50 jours de violence dans la bande de Gaza qui auront coûté la vie à plus de 2 000 habitants et blessé 10 000 personnes environ. [...]

Quand bien même le cessez-le-feu a été acté le 26 août 2014, le Conseil régional d'Auvergne réuni en session le 23 septembre 2014:

- **Accueille favorablement l'ouverture d'une commission d'enquête de l'ONU « sur de possibles violations des lois humanitaires internationales »** lors de la guerre dans la bande de Gaza et dans les semaines qui ont précédé.
- **Souhaite un accord politique de paix juste et durable** qui nécessite entre autres la reconnaissance de 2 Etats distincts et indépendants, la fin de la colonisation israélienne, du blocus illégal de Gaza et de l'emprisonnement arbitraire de Palestiniens
- **Regrette l'absence de sanctions ciblées et contraignantes** - françaises, européennes et internationales - envers Israël et notamment le fait que le Conseil européen n'ait pas décidé, ne serait-ce que pendant les récentes opérations militaires, de suspendre l'accord d'association entre l'Union-Européenne et Israël, en s'appuyant sur l'article 2 de cet accord qui prévoit le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Ce vœu a été adopté par la majorité du Conseil régional (abstention de la droite), **mais après avoir été amputé de sa dernière partie pour obtenir un vote favorable des élus PS :**

" Enfin, le Conseil régional condamne :

- *la solidarité exprimée sans discernement par le Président de la République, François Hollande, envers Benyamin Netanyahu dans son communiqué de presse du 9 juillet 2014*
- *le choix du gouvernement français d'interdire une manifestation pour la paix à Paris, ce qui constitue une remise en cause des libertés d'expression et de manifestation au fondement des valeurs de la République."*

Vœu concernant la durée de validité des billets TER et Intercités sans réservation obligatoire

Vœu non adopté : votes contre du PS et du Front de Gauche

Le 20 décembre 2004, l'Assemblée régionale d'Auvergne s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'un vœu déposé par les groupes Vert, Socialiste, Communiste et Républicain concernant « *la réservation obligatoire sur les trains TEOZ pour des transports intra-régionaux et la validité des billets TER limitée à un jour.* »

Dix ans plus tard, aux motifs de réduire « *les opportunités de fraudes liées à la multi-utilisation des billets* » et pour « *préserver les recettes et le développement du service public* », la SNCF vient de réduire, de 61 à 7 jours la durée de validité des billets valables dans les trains TER et Intercités sans réservation obligatoire.

D'après la SNCF, 80% des clients concernés achètent leur billet moins d'une semaine avant leur voyage. La réduction de la durée de validité des billets touchera donc 1 usager sur 5 et parmi eux de nombreux usagers honnêtes qui empruntent régulièrement les lignes TER et Intercités.

Non consulté par cette décision unilatérale de la SNCF, le Conseil régional d'Auvergne considère, comme en 2004, qu'une durée de validité des billets TER et Intercités trop limitée, en l'occurrence une semaine depuis le 2 septembre 2014 :

- **constitue pour les usagers « une forte contrainte avec nécessité de programmer à l'avance la date de son voyage, ce qui est aberrant pour un trajet de la vie quotidienne et sur une courte distance »**
- **« nécessite de modifier son billet ou de l'acheter au dernier moment » et « entraîne une surcharge aux guichets et un inconfort pour l'usager »**
- **va « à l'encontre de la facilitation de l'usage des trains »** alors que l'attractivité des transports quotidiens alternatifs à la route est un enjeu socio-économique et environnemental majeur

Le Conseil régional demande donc à la SNCF d'annuler cette mesure et de privilégier plutôt un contrôle efficace des titres de transport dont elle a la responsabilité

De l'art de retourner sa veste : le front des élus PS-FdG-UPA

Ce qui était vrai en 2004 ne l'est plus en 2014 visiblement pour les élus Socialistes, Front de gauche et de Droite du Conseil régional d'Auvergne... Ils se sont tous opposés à notre vœu alors qu'un vœu assez similaire, déposé en 2004 par les Verts, le PS et le PC, avait été voté à l'unanimité. Pourquoi ?

- **Pas d'explication de vote pour une droite aux rangs réduits à la portion congrue au moment du vote** (4 élus qui se sont abstenus ou ont voté contre). A 16h30, la journée était déjà terminée pour les 2/3 des élus de droite... Faut pas déconner, cette Session marathon, ô combien épuisante, avait quand même commencé à 9h30 avec 2h de pause entre midi et deux.
- **Pour le Front de Gauche et son Vice-Président aux Transports :** dans la réalité de tous les jours, les usagers occasionnels n'ont pas de billet TER dans leur poche. Les écolos se creusent la tête sur un faux-problème. En dehors de quelques exemples extrémistes cités par les élus Verts, **on n'a personne dans son entourage qui puisse être impacté par cette mesure.** Ouch ! Au Front de Gauche on roule en bagnole mais on défend le service public ferroviaire... et les usagers ?
- **Pour le PS, le raisonnement est le même qu'au Front de Gauche.** La SNCF vous explique que 80% des usagers ne sont pas touchés par cette mesure. Pourquoi se prendre la tête pour 20% des usagers ? Les explications sont de Jean Mallot, désormais conseiller spécial d'Alain Vidalies, le secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche. Si vous n'avez rien à lui demander en matière de Transports, allez-y, il saura faire remonter l'information...

VIRAGE A DROITE DU GOUVERNEMENT

Permettez-moi de faire miennes les déclarations suivantes de Noël Mamère : « *Qu'il s'agisse de l'immobilier, du pétrole ou du nucléaire, [...], jamais les lobbies n'ont été aussi puissants : l'écotaxe s'est volatilisée, la loi sur la transition énergétique est un leurre, la fiscalité écologique a disparu, le diesel en sort renforcé de même que la filière nucléaire. Alors que Mitterrand avait stoppé le Larzac et Plogoff, que Jospin avait arrêté Super-Phénix, ce gouvernement s'obstine sur Notre-Dame-des-Landes, défend un projet de barrage conçu pour servir l'agriculture productiviste, veut réviser la directive nitrates, autorise la ferme des Mille Vaches, se tait sur Fessenheim... Et réduit toujours plus le budget du Ministère de l'Ecologie. [...]* »

Manuel Valls a pris la mauvaise habitude de reculer devant les propriétaires, les patrons, la droite, l'extrême-droite et de manier le bâton envers sa majorité et la gauche. [...]. Il accrédite la thèse selon laquelle, décidément, il n'y a pas de différence de nature entre la gauche et la droite, que toutes deux abandonnent les salariés et les classes populaires au profit d'une politique de l'offre favorable au patronat qui, par contre, n'a aucune contrepartie à fournir. »

En témoigne le crédit d'impôt compétitivité emploi. D'après une étude du cabinet HGI, la France est vice-championne du monde en matière de versements de dividendes. Entre 2013 et 2014, les dividendes versés aux actionnaires par les entreprises cotées en Bourse ont en effet progressé de 30% en un an, pour un total de 30,3 milliards d'euros.

Crème de la crème, les banques et les assurances, sauvées de la débandade il y a plusieurs années par les pouvoirs publics, sont les secteurs français les plus généreux envers leurs actionnaires. Pourtant, selon un rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, ces **entreprises de la finance devraient toucher près de 4% de l'ensemble de l'enveloppe du CICE, soit 280 millions d'euros cette année, et près d'un milliard en rythme de croisière ; un comble puisque le CICE a été financé en grande partie à coups de hausses de TVA ! C'est inacceptable !**

Malgré ce revers adressé par certains grands patrons au pouvoir socialiste, il nous sera proposé demain avec le Pacte de responsabilité de commettre les mêmes erreurs et de continuer la fuite en avant. A défaut d'engager une réforme fiscale juste et ambitieuse, on va donc continuer de demander chaque jour aux Français de se serrer un peu plus la ceinture tout en assistant aux coupes budgétaires dans les services publics.

Il fut un temps encore pas si lointain mes chers collègues, rappelez-vous, où l'ambition collective, unanime et première de la gauche était la redistribution des richesses, la réduction des inégalités, la lutte contre le monde de la finance. Ce temps semble désormais révolu et François Hollande s'assoit chaque jour un peu plus sur ses engagements de campagne. Le pouvoir en place multiplie les doigts d'honneur à toute la gauche et les « véritables adversaires » d'hier sont les vrais amis d'aujourd'hui que l'on dorlote.

Le virage libéral est consommé et **le gouvernement adopte une politique de l'offre alors que 80% des entreprises déplorent des carnets de commande vides.**

Réforme territoriale : une mascarade

Le pouvoir socialiste en place est sourd, envers ses partenaires de gauche pour commencer, ce n'est pas une nouveauté, mais envers ses propres rangs également, c'est encore plus inquiétant. Monsieur le Président, chers collègues, un pouvoir autiste vis-à-vis de ses militants, de ses élus, de ses électeurs et de ses partenaires, c'est un pouvoir qui capitule et qui n'a plus d'idée, un pouvoir inefficace, qui n'est plus respecté par personne, un pouvoir qui meurt, qui gesticule, et qui fait semblant de tout changer pour ne rien changer ! Le simulacre de réforme territoriale en est le meilleur exemple.

Cette réforme est démagogique et oublie l'essentiel. Pire, la **démocratie ne sort pas gagnante de cette mascarade et suite aux petits arrangements entre amis du PS et du PRG, elle apportera encore plus de confusion, d'incohérence et de complexification de l'organisation de l'action publique.**

D'après le discours de politique général du Premier Ministre, on estime que 50 à 80 conseils généraux continueront d'exister, quand d'autres « pourront » fusionner avec une métropole, et que d'autres encore seront dissous dans des fédérations d'intercommunalités élues au 2^{ème} voire au 3^{ème} degré. Franchement, comment voulez-vous que nos citoyens et que les porteurs de projets y comprennent quelque chose ? Qu'ils puissent s'intéresser à la politique et au fonctionnement de leur pays quand on leur annonce des réformes aussi bancales, aussi guignolesques que pathétiques ?

Permettez-moi de fermer ce chapitre national et de revenir rapidement sur 3 dossiers régionaux qui seront abordés au cours de cette Session : la stratégie de spécialisation intelligente, la 3^{ème} génération de Contrat Auvergne +, et le bilan 2013 du service TER qui suscitent plusieurs interrogations du groupe écologiste. [...]

TER en Auvergne : des inquiétudes pour le service 2015

Dernier dossier régional, le bilan 2013 du service TER. Une fois encore nous vous le répétons, mais peut-être qu'un jour vous finirez par l'entendre, ce bilan, qui est loin d'être positif, doit **nous inviter à étudier, puis à mettre en place, une politique tarifaire attractive pour tous**, en particulier pour ceux qui n'utilisent jamais le TER. Cette étude ne nous coûterait pas les yeux de la tête et elle aurait le mérite de mettre quelques vérités sur la table.

Permettez-moi également de profiter de ce dossier pour réagir aux **propos de Luc Bourduge dans la Montagne du 21 août, des propos qui visiblement nous donnent quelques indications négatives sur le service TER 2015 en Auvergne.**

A propos de la ligne Clermont / Saint-Etienne via Thiers, Luc Bourduge annonce dans la presse, je le cite, « *La voie est en mauvais état entre Boën et Noirétable. Il faut 2h40 pour relier Clermont à Saint-Etienne par le train et une heure de moins par la route* ». Conclusion, « *les alternatives routières* » seront prises en compte à l'avenir par la Région. Je tiens tout de même à rappeler qu'1h40 c'est effectivement le temps théorique pour parcourir Clermont Saint-Etienne en voiture et sans arrêt. En revanche, 2h23 ou 2h47, c'est le temps de parcours des autocars actuels, à mettre en perspective avec deux temps de parcours des trains : le plus rapide aujourd'hui entre les deux agglomérations met 2h16, soit moins que le car, alors que le train en 2004 ne mettait qu'1h53 avec 6 arrêts intermédiaires.

Compte tenu de ces chiffres, l'équation à résoudre pour 2015 est donc simple : quelles sont les économies d'exploitation recherchées par la Région sur cette ligne en cas de transfert sur route ? Car seul l'argument de la rentabilité peut motiver une telle décision, certainement pas la vitesse des cars par rapport aux trains.

Enfin, permettez-moi de conclure mon propos, d'abord en félicitant Christian Bouchardy pour son travail de terrain et sa conviction inébranlable en faveur de la protection de la biodiversité. Grâce à sa mobilisation nous aurons aujourd'hui l'occasion **d'approuver la création officielle des 2 premiers Réserves Naturelles Régionales.** D'autres suivront prochainement, dans chaque département, et l'Auvergne ne peut que s'en féliciter.

Permettez-moi ensuite de me réjouir de **l'approbation aujourd'hui du SAGE Allier Aval.** Fruit de 10 ans de concertation, de travail collectif autour d'une même table, le SAGE a été approuvé par la CLE à l'unanimité (moins l'abstention de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire). Autrement dit, **80 membres de ce que l'on a coutume d'appeler le Parlement de l'eau, ont voté ce schéma** qui constitue un très bon compromis. Parmi eux, je vous rappelle qu'il y a des élus des territoires, des représentants de l'Etat, des consommateurs et notamment les entreprises et les représentants du monde agricole.

L'élaboration et l'adoption de ce SAGE sont une nouvelle preuve, s'il en fallait une, qu'il n'y a pas lieu d'opposer l'agriculture et la protection de l'environnement. **Loin des médias, il n'y a plus d'effet de manche et tout le monde s'en trouve gagnant. Un exemple à suivre, soit dit en passant, pour l'application de la directive nitrates.**

Contactez les élus : Gustave Alirol – Fatima Bezli – Christian Bouchardy – Agnès Mollon – Pierre Pommarel – Nicole Rouaire – Lionel Roucan

par mail à leur attention : groupeEE@cr-auvergne.fr

par téléphone 04.73.31.84.94 / ou fax 04.73.31.84.86

et suivre l'actualité du Groupe : <http://blog.vertsconseilregionalauvergne.fr/>